

PLP

Code postal Commune Zone de police

Rapport périodique relatif au fonctionnement du PLP

Le présent rapport a pour but de passer en revue les activités du Partenariat local de Prévention à Il couvre la période s'étendant du .../.../.... au .../.../.... Il répond aux prescrits de la circulaire ministérielle SPF Intérieur du 19 février 2019.

1. Etendue et composition du bâti

Le PLP ... couvre ... artères comportant ... boîtes-aux-lettres. Le bâti est constitué d'immeubles de type villas/ bel-étage/ immeubles à appartements/ bâtiments commerciaux/bâtiments industriels/bâtiments à vocation agricole *.

2. Evolution depuis la création du PLP

2.1. Etendue géographique

L'étendue géographique du PLP a/n'a pas* varié depuis sa création. Il est délimité au nord par (limite d'un autre PLP/zone non-bâtie/artère importante/canal ou cours d'eau/artère de passage,...*)

2.2. Nombre de membres et protection de la vie privée

Au cours de la période visée, le nombre de membres a/n'a pas* fluctué au fil des déménagements et aménagements dans le quartier. Ce nombre est actuellement de L'adhésion de membres a/n'a eu* pour moteurs que la distribution d'un toutes-boîtes et le bouche-à-oreille. Un démarchage systématique/la distribution d'un toutes-boîtes* a été effectué dans le quartier auprès des habitants qui ne sont pas encore membres.

La mise à jour de la liste des membres est réalisée une fois par an par communication au policier de référence pour radier les personnes décédées ou ayant quitté le quartier sans le signaler au coordinateur. Cette méthode permet de disposer d'une liste mise à jour périodiquement, sans surcharger les services de police de tâches administratives redondantes et dans le strict respect de la vie privée et du secret professionnel.

Le règlement d'ordre intérieur (ROI) du PLP est adapté aux prescrits du règlement général sur la protection des données (RGPD) et le consentement actif du candidat membre est requis, comme exigé explicitement par le RGPD.

La base de données des membres du PLP est protégée par un double accès (mot de passe et sms) et un programme complet de sécurité informatique*.

3. Communication avec les membres

3.1. Procédure d'adhésion

Tout-e candidat-e membre du PLP Quartier royal reçoit un document expliquant le fonctionnement du PLP, mais aussi ce qu'est et de ce que n'est pas un PLP, ceci afin de baliser d'emblée son action. Il-elle reçoit également un exemplaire du ROI/ et un formulaire d'adhésion* qu' il lui est demandé de le retourner signé au coordinateur. Celui-ci le contresigne et renvoie un exemplaire au membre. Ce n'est qu'à ce moment que le membre est inclus dans la base de données du PLP.

3.2. Méthodes de communication

La communication entre le coordinateur et les membres se déroule exclusivement par e-mail/plate-forme dédiée (*comme Be-Alert, CBC du Centre d'Expertise des PLP, ...*), SMS... . Les réseaux sociaux (whatsapp, facebook,...) n'offrent pas suffisamment de garanties de sécurité pour être les vecteurs des messages du PLP. De plus, avec l'utilisation de courriels ou d'une plate-forme dédiée, un suivi est possible en cas d'abus quelconque du système. Il est demandé aux membres de ne pas faire suivre ces messages à des tiers non-membres, mais plutôt d'inviter les personnes intéressées à se faire membres.

3.3. Aval du policier mandaté

Les contacts entre le coordinateur du PLP et le policier mandaté sont réguliers et un suivi des messages est assuré avec diligence de part et d'autre. Avant diffusion vers les membres du PLP, tout contenu de message – hormis parfois les messages de prévention émanant d'autorités belges reconnues, tels que le SPF Intérieur, Be-Safe, Safe-on-Web,... – est préalablement soumis au policier mandaté, ceci pour éviter de diffuser dans la précipitation des informations inexactes non-vérifiées.

3.4. Nombre de messages diffusés aux membres

3.4.1. Messages non-urgents et de prévention

Au cours de la période visée et hormis les échanges explicatifs bilatéraux entre certains membres et le coordinateur, X... messages non-urgents, portant principalement sur les modes opératoires et les pistes de prévention, ont été diffusés.

3.4.2. Messages urgents

Certaines demandes urgentes de la police, concernant principalement des appels à témoins, font l'objet de messages « flash ». D'autre part, certaines informations recueillies et susceptibles d'exploitation rapide par les services de police ont été transmis à ceux-ci. ... X... messages urgents ont ainsi été diffusés au cours de la période visée.

3.5. Messages envoyés au policier mandaté ou émanant de celui-ci

Au cours de la période visée, ... X ... messages ont été envoyés au PLP par le policier de référence ou émis par le PLP à son intention.

3.6. Demandes d'audits de sécurité via le coordinateur et suivi

Au cours de la période, ...X... demandes d'audits de sécurité ont été introduites auprès de l'agent de prévention via le PLP. Tous ces audits ont/n'ont pas* été réalisés.

3.7. Evolution de la criminalité dans le quartier couvert par le PLP (à rédiger en collaboration avec le policier mandaté)

En matière de cambriolages (vols à l'aide d'effraction et/ou d'escalade) et de tentatives de tels faits (tentatives d'effraction ou effractions effectives n'étant pas suivies de vol) commis dans le quartier couvert par le PLP, les statistiques de la zone de police donnent un nombre de ... pour la période visée. Ce nombre s'explique par...

Dans l'ensemble et au vu des messages envoyés par certains membres au coordinateur, la sensibilisation à la prévention diffusée par le PLP rencontre/ne rencontre pas* un certain succès et, partant, le sentiment de sécurité se voit/ne se voit que peu* renforcé.

3.8. Suggestions pour une amélioration du fonctionnement du PLP

relatives par exemple

- à la publicité à donner au PLP ou aux possibilités d'audits de sécurité,
- à des modifications à apporter dans le flux de communications entre le PLP et ses membres, avec la police ou avec les autorités communales,
- à des actions de sensibilisation à entreprendre à l'occasion de rassemblements de citoyens telles que les fêtes de quartier, fêtes des voisins, fêtes communales,...
- à des actions de prévention utiles à tous à mettre en place par les autorités, telles que le marquage des vélos, la pose de refuges sécurisés pour vélos près des gares, des arrêts de bus, des centres commerciaux,...
- à des actions spécifiques qui pourraient être entreprises par la zone de police

.....

Coordinateur du PLP

*Biffer les mentions inutiles